



VERBAND BERNISCHER NOTARE
Rechtsberatung inklusive. Ihre Berner Notare.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Conseil juridique inclus. Vos notaires bernois.



Editorial

*“Don't stop thinking about tomorrow
Don't stop, it'll soon be here
It'll be better than before
Yesterday's gone, yesterday's gone
Why not think about times to come?
And not about the things that you've done.”*

(Fleetwood Mac, «Don't stop» (1977))

Chères membres,
Chers membres,



Les notaires bernois font ce qu'ils ont à faire. On pourrait le penser. Mais le temps ne s'arrête pas, bien au contraire. Également dans ce que nous faisons, l'évolution est la seule constante.

Le notariat bernois offre des prestations traditionnelles qui jouent depuis des siècles un rôle important dans l'ordre juridique et dans la vie quotidienne des habitantes et des habitants de ce canton. Les missions confiées par le législateur, tels que l'authentification de contrats, l'établissement de testaments ou la légalisation de signatures, sont des éléments indispensables pour garantir la sécurité juridique.

Cette tradition est traversée par un élan de modernisation depuis l'entrée en vigueur de la révision du droit notarial cantonal. Presque quatre ans après son adoption par le Grand Conseil, la plupart des notaires du canton savent désormais quels sont les avantages et les inconvénients que les nouveautés juridiques et les tarifs révisés ont apporté. Le public se posera également cette question à plus ou moins brève échéance. Nous souhaitons et devons nous y préparer. L'enquête réalisée auprès des membres en automne permettra d'avoir une vision de la question à l'interne. Les résultats seront communiqués aux membres dès qu'ils auront été analysés.

Mais - comme nous l'avons cité en exergue - il ne suffit pas de regarder en arrière. Rappelons-nous que la dernière révision du droit notarial a commencé en 2015 par des motions de députés du Grand Conseil qui n'étaient pas notaires. L'ANB avait alors réagi avec ses membres et, en partant d'une position défensive, avait finalement contribué de manière essentielle à l'obtention d'une révision acceptable.

Après avoir regardé en arrière, il faut nous concentrer sur l'avenir. Dès l'année prochaine, nous devons réfléchir à ce que nous, qui sommes quotidiennement en contact avec les clients et les autorités, estimons devoir améliorer. Et dans quelle direction nous devons et voulons faire évoluer le notariat bernois dans les années à venir. Cela nécessitera un travail exigeant afin que nous soyons bien préparés et proactifs dans le débat public. Je me réjouis de m'atteler à cette tâche avec vous. Don't stop!

Mais pour l'heure je vous souhaite une bonne fin d'année et des jours de détente avant le passage dans la nouvelle année.

Je vous adresse, chères et chers membres, mes salutations les meilleures.

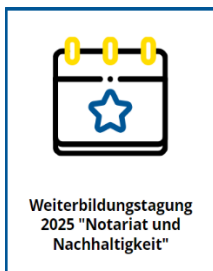
Simone Mülchi, présidente de l'ANB



Manifestations

Séminaire de formation continue « Notariat et durabilité »

Le séminaire de formation continue «**Notariat et durabilité**» aura lieu le mercredi 7 et/ou le jeudi 8 mai 2025 (en présentiel ou en ligne).



La manifestation se déroulera en présentiel les deux jours chaque fois selon le même programme. Elle sera en outre proposée en ligne sous forme de webinaire le jeudi 8 mai 2025.

Vous trouverez l'invitation contenant toutes les informations utiles concernant le programme, le lieu, les intervenants et les frais d'inscription sur notre page internet [Séminaire de formation continue 2025 - Bernernotar.ch](https://www.bernernotar.ch).

L'inscription se fait par la voie électronique (www.bernernotar.ch) jusqu'au vendredi 25 avril 2025 au plus tard.

Salon «Hausbau- und Energiemesse 2024»

► Rétrospective



Le salon « Hausbau- und Energiemesse » et les Energy Future Days se sont déroulés du 14 au 17 novembre 2024, à BERNEXPO à Berne. A l'occasion de cet événement, Me Jonas Laager, membre de l'ANB, a donné une conférence sur le thème « Comment planifier un transfert de propriété et comment procéder ? » Les thèmes tels que les bases juridiques, le moment, les coûts et les aspects fiscaux étaient au premier plan.

Conférence des présidentes et des présidents

► Rétrospective

La Conférence annuelle des présidentes et des présidents de l'ANB a eu lieu conjointement avec le Comité le 16 octobre 2024 au Vatter Nusiness Center sur la Bärenplatz à Berne.

Le Comité a pu communiquer des informations de première main sur des thèmes actuels aux présidences des sections régionales, aux présidences des Commissions de l'Association, ainsi qu'aux Ombudsmann présents. La conférence ainsi que le dîner qui a suivi au restaurant Röschtigraben ont été l'occasion d'un échange d'idées animé.

«Tag des Gründens» à Thoune**► Rétrospective**

La chambre économique de Thoune a organisé le « Tag des Gründens » le 13 novembre 2024 au cinéma Rex à Thoune.

Le stand de l'ANB a attiré de nombreuses personnes intéressées et nous avons pu nouer de précieux contacts. Les demandes d'informations ont particulièrement porté sur la création de sociétés et les questions de responsabilité, ce qui montre la pertinence de notre travail. Les échanges personnels avec les visiteurs ont été stimulants et motivants.

Bernhard Blum, président de la section régionale Oberland



Me Bernhard Blum et Me Alexander Gammeter en pleine conversation avec un visiteur.

Foire professionnelle d'Interlaken**► Rétrospective**

La foire professionnelle d'Interlaken a eu lieu du 16 au 20 octobre 2024. Le stand tenu lors de la journée spéciale des places d'apprentissage a suscité beaucoup d'intérêt de la part des élèves. Deux apprenties, Lina Fischer (3^{ème} année d'apprentissage) et Pia Thöni (1^{ère} année d'apprentissage), ont donné des renseignements aux visiteurs sur les différents métiers en lien avec le notariat.



Informations internes

Digital Corner► **Intéressant: développement de steuerinventar.be**

Une nouvelle application existe depuis peu destinée à aider les notaires dans l'établissement des inventaires fiscaux. steuerinventar.be est une application simple d'utilisation dotée d'un masque de saisie qui peut être adapté individuellement à chaque étude. L'application établit entre autres un bilan avec les références aux constatations préliminaires et la liquidation du régime matrimonial ainsi que la liquidation successorale se font automatiquement sur la base des données saisies. L'application a été développée en collaboration avec une notaire bernoise. Les notaires intéressés-es peuvent s'informer directement sur www.steuerinventar.be.

(note de la traductrice : l'application est en allemand)

Remarque : La Commission du notariat numérique ne fait pas de recommandation de solutions logicielles, mais signale uniquement les projets intéressants aux membres.

► **Terravis Schulungstermine Q4/2024**

Datum:	Donnerstag, 5. Dezember 2024
Zeit:	09.00h – 12.00h Einführung Neueinsteiger / Refresher 13.30 – 16.30h Elektronische Abwicklung von Handänderungen / Neuerungen Terravis
Ort:	Bern
Teilnehmer:	Urkundspersonen / Notariatsangestellte (Anzahl Teilnehmer begrenzt)
Referenten:	Werner Möckli / Jonas Brack
Kosten:	unentgeltlich
Anmeldung:	via Link: https://www.six-group.com/de/site/terravis/usage/trainings.html oder per Mail an: notariat@terravis.ch
Fragen:	per E-Mail an notariat@terravis.ch

► **Bulletin d'information Droit des successions**

Le Bulletin d'information Droit des successions du mois d'août des préfectures du canton de Berne sur le thème « Informations importantes concernant la mise sous scellés et les dispositions pour cause de mort » est disponible.

Vous trouverez le Bulletin d'information en annexe à la présente édition de notitia.

Informations de la Commission de la formation continue de l'ANB/bwd

► **Nouveaux membres de la Commission de la formation continue**

La présidence de la Commission commune de la formation continue (bwd / ANB) est désormais assurée par Me Sibel Demir, membre pratiquante.





La Commission de la formation continue est par ailleurs renforcée par l'arrivée de Me Rahel Gempeler, membre pratiquante.

L'ANB se réjouit de cette collaboration et souhaite à Me Sibel Demir et Me Rahel Gempeler beaucoup de succès et de satisfaction dans leur fonction.

Me Regula Mischler se retire en tant que présidente de la Commission de la formation continue. Elle est ici chaleureusement remerciée pour le travail accompli au sein de la Commission de la formation continue.

Informations de la Commission de rédaction de la revue « Le notaire bernois »

► Nouveaux membres de la Commission de rédaction de la revue « Le notaire bernois »



Me Simone Wittwer et Me Florian Jäger assument désormais ensemble la co-présidence de la Commission de rédaction de la revue « Le notaire bernois ».

L'ANB se réjouit de cette collaboration et souhaite à Me Simone Wittwer et Me Florian Jäger beaucoup de succès et de satisfaction dans leur fonction.



Me Daniela Byland se retire de la présidence de la Commission de rédaction de la revue. Nous lui adressons ici nos chaleureux remerciements pour le travail accompli.

Informations de la Commission du Recueil des modèles d'actes notariés

► Recherches de membres pour la Commission du Recueil de modèles d'actes notariés

L'ANB cherche deux nouveaux membres pour la Commission du Recueil des modèles d'actes notariés, suite aux départs de Me Peter Muntwyler et de Me Stephan Spycher.

Nous recherchons deux membres de l'association ayant des affinités avec le droit et appréciant le travail en équipe.

Vous êtes intéressé-e? Annoncez-vous jusqu'au **6 décembre 2024** auprès du secrétariat de l'ANB.

Pour toute question ou information sur la nature et l'étendue de l'activité, vous pouvez vous adresser à la présidente de la Commission du Recueil de modèles d'actes notariés, Me Christine Glättli (christine.glaettli@walderwyss.com).

Informations du Forum des jeunes notaires

► **Nouvelle co-présidence**

A partir du 1er octobre 2024, le Forum des jeunes notaires (FjN) est co-présidé par deux de ses membres, Me Alexander Martinolli et Me Quentin Bärtschi.



L'ANB leur souhaite beaucoup de succès et de satisfaction dans leur nouvelle fonction et se réjouit de collaborer avec eux.



Agenda

Weiterbildungstagung VbN/INR 2025► **Thema: Notariat und Nachhaltigkeit**

Datum: Mittwoch/Donnerstag, 07./08. Mai 2025

Ort: Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20, 3015 Bern **oder** ONLINE als Webinar

(die genauen Details entnehmen Sie der Ausschreibung und auf www.bernernotar.ch)

Weiterbildungsangebot des bwd► **Neues Datenschutzgesetz: Konsequenzen für Anwalts- und Notariatsbüros**

Datum: Mittwoch, 14. Mai 2025

Zeit: 13.30 bis 17.00 Uhr

Ort: bwd Bern

Anmeldeschluss: 14. April 2025

Link Anmeldung/Infos:

[Neues Datenschutzgesetz | bwd Bern](#)

► **Neue Gebührenverordnung**

Datum: Montag, 1. September 2025

Zeit: 13.30 bis 17.00 Uhr

Ort: bwd Bern

Anmeldeschluss: 4. August 2025

Link Anmeldung/Infos:

[Neue Gebührenverordnung | bwd Bern](#)

Ausführliche Informationen zu den jeweiligen Weiterbildungsangeboten finden Sie unter: <https://bwdbern.ch/wb/notariat-advokatur>

► **Berufsbildung**

Auf der Homepage des bwd finden Sie Kurse für Berufsbildende und Praxisausbildende in Lehrbetrieben.

Wenn Sie sich mit Lernenden befassen oder dies in Zukunft beabsichtigen, finden Sie [unter diesem Link](#) dort die entsprechenden Aus- und Weiterbildungskurse.

Daten Notarinnen-Stamm 2025

► Information Anlässe für alle Notarinnen des Kantons Bern

Datum: 17. März 2025
Zeit: noch zu bestimmen
Ort: noch zu bestimmen

Datum: 15. September 2025
Zeit: noch zu bestimmen
Ort: noch zu bestimmen

(die weiteren Details und Durchführungsorte werden noch bekannt gegeben)

Forum junger Notare**► Ämteressen**

Datum: Donnerstag, 6. Februar 2025
Zeit: noch zu bestimmen
Ort: noch zu bestimmen

► Weiterbildung zum Thema «Digitalisierung»

Datum: 14. August 2025
Zeit: noch zu bestimmen
Ort: noch zu bestimmen

Sitzungskalender des VbN

Der rollende Kalender des VbN ist im internen Bereich auf [unserer Website](#) abrufbar.

Bon à savoir**Informations de l'Office du registre du commerce du canton de Berne****► Inscriptions au registre du commerce avant le 1er janvier 2025**

L'expérience montre que le nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce et de demandes d'examen préalable augmentent de manière substantielle à la fin de l'année. Pour cette raison, il faut s'attendre à ce que la durée de traitement des affaires prenne davantage de temps à cette période de l'année. Il s'agit en particulier de prévoir un délai plus long dans le cas où le siège de la société doit être transféré d'un autre canton dans le canton de Berne ainsi qu'en cas de fusion avec une société ayant son siège dans un autre canton, en raison de la coordination avec les offices du registre du commerce concernés. Nous traitons les réquisitions d'inscription et les examens préalables par ordre d'arrivée et faisons tout notre possible, dans le cadre des capacités dont nous disposons, pour réduire les délais au strict minimum. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les affaires urgentes qui doivent absolument être inscrites au registre du commerce du canton de Berne durant le deuxième semestre doivent être remises auprès de l'Office du registre du commerce **au plus tard le 13 décembre 2024**, accompagnées de toutes les pièces justificatives nécessaires qui satisfont aux exigences. Pour les demandes d'examen préalable qui présentent un caractère d'urgence, veuillez nous les faire parvenir **jusqu'au 1 décembre 2024**.

Le directoire du registre du commerce du canton de Berne

► Points importants en cas d'opérations au registre du commerce

L'Office du registre du commerce demande d'être particulièrement attentif dans les domaines suivants :

1. Augmentation de capital ordinaire
2. Augmentation de capital conditionnelle
3. Suppression ou suppression partielle du capital conditionnel
4. Renonciation au contrôle restreint dès le 01.01.2025

Il est renvoyé pour les détails au document "Stolpersteine" qui est joint en annexe de la présente édition de notitia.

Informations du groupe de travail OIG-RF-notaires-géomètres**► Délai d'une année en cas de modifications de plans**

L'art. 12a OCMO prévoit que les modifications de plans sont annulées si aucune réquisition au registre foncier n'a été effectuée après un an. Le canton enverra prochainement une directive à ce sujet aux études de notaires.

Au vu du fait qu'il existe encore des modifications de plans ouvertes qui datent de 2015, le canton a décidé d'appliquer à l'avenir le délai d'un an de manière très stricte. Si votre étude a encore des modifications de plans datant de plus d'un an sans inscription au registre foncier, il convient d'aller de l'avant avec celles-ci afin d'éviter une annulation !

En outre nous vous rendons attentifs aux trois points suivants:

- Si vous avez besoin uniquement d'un projet de mutation de la part du géomètre, qui ne déclenche pas le délai de l'art. 12a OCMO, veuillez le mentionner explicitement lors de la commande des plans.
- Il est en général recommandé, en cas de modifications de grande ampleur des plans, de vérifier si le projet ne peut pas être traité sous la forme de plusieurs modifications mineures des plans. Cela permet de réduire le risque qu'un problème partiel bloque l'ensemble de la modification du plan et que, dans le pire des cas, une annulation doit intervenir.
- S'il existe des modifications de plan antérieures à une modification de plan, il doit en être fait mention dans les modifications de plan suivantes. Si une modification de plan antérieure est annulée, les modifications de plan suivantes doivent généralement l'être également. Le mandant assume lui-même le risque financier lié à chaque modification de plan.

Informations**Mise en ligne sur l'intranet et délais rédactionnels**

La présente Newsletter est également disponible en ligne dans l'espace réservé aux membres. Les délais éditoriaux 2025 pour le notitia sont les suivants :

n°	clôture de rédaction	date de parution
1/25	20 janvier 2025	Mi février 2025
2/25	19 avril 2025	Mi mai 2025
3/25	15 août 2025	Fin août 2025
4/25	14 novembre 2025	Fin novembre 2025

Les délais éditoriaux sont donnés à titre indicatif. D'éventuelles modifications sont réservées. Le secrétaire général reçoit volontiers en tout temps les communications et les suggestions des membres.

Impressum

Berne, novembre 2024

Rédaction et édition

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS

La présidente
Simone Mülchi
Notaire et avocate

Le secrétaire général
Guido Schommer